

COMMUNIQUE DE PRESSE

La marche à blanc du TCSP s'intensifie, Redoublons de civisme !

Depuis le lundi 19 juin 2017, le dispositif de marche à blanc a progressé : 10 Bus à Haut Niveau de Service circulent quotidiennement sur le site propre.

La fréquence de circulation des bus est donc accrue et par conséquent, les risques d'accidents augmentent.

Dans ce contexte,
il est essentiel de rappeler...

Qu'est-ce qu'un BHNS ?

Ce n'est pas un véhicule standard. C'est un véhicule qui mesure 23 mètres de long pour une capacité totale de 144 places dont 44 assises.

Les Bus à Haut Niveau de Service sont destinés à permettre à la population martiniquaise de rejoindre les différents pôles générateurs de déplacement de l'île en un minimum de temps.

Climatisation, protection vidéo, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, régularité, augmentation des fréquences et de l'amplitude horaire, sont des gages de la qualité du service offert à bord de ces véhicules à motorisation hybride.

En quoi la marche à blanc est essentielle ?

La marche à blanc permet de sécuriser le transport des passagers. Il s'agit d'anticiper progressivement l'exploitation du transport commun à travers des tests sécuritaires et techniques en situation réelle.

La marche à blanc est passée de 3 à 10 véhicules de manière progressive et permet ainsi d'évaluer avec soin :

- les temps de parcours et d'arrêt en station
- les manœuvres d'accostage en station
- les freinages normaux et d'urgence
- la prise, la relève et la fin de service des conducteurs
- le retour et le remplacement d'un bus en ligne
- les temps de battements et de régulation aux terminus
- le fonctionnement en mode dégradé
- la mise en sécurité de la voie
- l'évacuation des voyageurs
- le dépannage et le remorquage
- la gestion d'agressions
- la fermeture puis réouverture de la voie
- les itinéraires de délestage.

Malgré les recommandations, le taux d'incivilité n'a pas diminué : 1230 incidents ont été constatés depuis le lancement dont 924 qui relèvent de la présence de véhicules non autorisés dans le site propre et 141 qui concernent la présence d'individus sur les voies réservées.

La phase de verbalisation active a commencé. Les usagers en infraction s'exposent désormais à des sanctions.

Pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de ces essais, il est rappelé qu'AUCUN piéton et AUCUN véhicule ne doivent circuler dans le site propre.

Comment la multiplication des infractions met en péril la mise en circulation effective des BHNS ?

Ces infractions :

- perturbent le réglage des feux de circulation qui ont pour mission première de fluidifier la circulation dans et autour du site propre,
- faussent la mesure des temps de parcours des BHNS qui est essentielle pour définir leurs horaires de passage,
- remettent en cause les modalités d'intervention des services techniques, de secours et de police qui sont pourtant essentielles pour assurer la sécurité de tous (usagers de la route, passagers, personnels)

Elles reportent d'autant le lancement effectif du transport avec des passagers.

Soyons tous responsables et tous concernés.

BHNS-la sé ta nou tout !

Apprenez à vivre avec le TCSP en consultant le document joint.

Vous serez régulièrement informés de l'avancement de l'opération.

Fort-de-France, le 26 juin 2017